

10 (iii) 20 (iv) 30 (v) 40 (vi) 50 prochaines années, b) un jour et, dans l'affirmative, au cours de quelle année prévoit-on que cela devrait se produire pour la première fois?

18. Les réponses aux parties 2 et 4 seraient-elles différentes et, dans l'affirmative, de quelle façon, si l'on modifiait la Loi sur la pension de retraite de la Fonction publique afin que les paiements de pensions d'invalidité, de survivant et de retraite du CPRFP effectués après le 1^{er} janvier 1986 soient recalculés et déterminés sur la base de la moyenne des trois meilleures années consécutives de traitement annuel du cotisant au CPRFP?

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor):

1. Le 31 mars 1985, le solde estimatif du : a) Compte de pensions de retraite des Forces canadiennes (CPRFC), 13,352 millions de dollars; b) Compte de pensions de retraite de la Fonction publique (CPRFP), 19,919 millions de dollars; c) Compte de pensions de retraite de la Gendarmerie royale du Canada (CPRGRC), 1,828 millions de dollars; d) Compte des prestations de retraite supplémentaires (CPRS), 2,417 millions de dollars.

3. a) Le total des pensions payé

	CPRFC	CPRFP	CPRGRC (\$000,000's)	Montants payés sur le Fonds de revenu conso- lidé pour l'indexa- tion	Total
1970-1971	\$ 82	\$ 95	\$ 1	0	\$ 178
1971-1972	97	106	2	0	205
1972-1973	115	122	2	0	239
1973-1974	129	139	2	10	280
1974-1975	147	162	3	52	364
1975-1976	164	188	4	82	438
1976-1977	218	181	5	115	519
1977-1978	199	255	7	152	613
1978-1979	220	297	9	190	716
1979-1980	242	351	11	245	849
1980-1981	267	404	13	301	985
1981-1982	291	460	16	395	1,162
1982-1983	315	516	19	500	1,350
1983-1984	336	568	21	578	1,503
1984-1985	363	637	24	646	1,670

3. b) Intérêts portés

	CPRFC	CPRFP	CPRGRC (\$000,000's)	CPRS	Total
1970-1971	\$ 182	\$ 198	\$ 9	\$.2	\$ 389.2
1971-1972	206	229	12	.5	447.5
1972-1973	240	272	14	1	527
1973-1974	307	310	18	2	637
1974-1975	349	364	23	4	740
1975-1976	412	447	29	8	896
1976-1977	468	524	36	13	1,041
1977-1978	530	616	45	21	1,212
1978-1979	593	715	54	37	1,399
1979-1980	652	823	64	59	1,598
1980-1981	751	979	77	94	1,901
1981-1982	880	1,192	97	158	2,327
1982-1983	1,061	1,525	124	180	2,890
1983-1984	1,192	1,742	148	185	3,267
1984-1985	1,328	1,971	176	260	3,735

4. Non.

6. Non.

9. Non.

Questions au Feuilleton

11. Non.

14. Non.

16. Non.

Les questions 2, 5, 7, 8, 10, 12, 13, 15, 17 et 18 concernant les prévisions à long terme reposent sur le système de comptabilité actuel des régimes de pensions de la Fonction publique. Étant donné l'intention, annoncée par le président du Conseil du Trésor en avril 1985, de réformer ce système pour le rendre conforme aux pratiques du secteur privé, il ne serait pas opportun de fournir ces prévisions.

LA LOI SUR LES ALLOCATIONS DE RETRAITE DES MEMBRES DU PARLEMENT

Question n° 586—**M. McKinnon:**

Quand le rapport annuel prévu à la Loi sur les allocations de retraite des membres du Parlement pour l'année financière 1985-1986 devrait-il être terminé et déposé?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Le rapport annuel prévu à la Loi sur les allocations de retraite des membres du Parlement pour l'année financière 1985-1986 devrait être complété en mars 1987. Il est prévu que le rapport sera déposé peu après cette date.

Les rapports sont préparés par la Direction de la politique du personnel du Secrétariat du Conseil du Trésor à partir de renseignements compilés par le Bureau de district des services de la Chambre des communes d'Approvisionnement et Services dans le cas de la Chambre des communes et de la Direction des finances du Sénat dans le cas du Sénat. Les rapports sont déposés à la Chambre par le ministre des Finances.

[Traduction]

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au Feuilleton?

Des voix: D'accord.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Lewis: Monsieur le Président, si les renseignements supplémentaires à la question n° 552 pouvaient faire l'objet d'un ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement.

M. le Président: Plaît-il à la Chambe que la question n° 552 supplémentaire soit transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord!

[Texte]

LA BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT

Question n° 552—**M. Robinson:**

1. a) Le 31 août 1984, par province, quels cabinets d'avocats s'occupaient de transactions de la Banque fédérale de développement, b) quels cabinets font présentement ce genre de travail et quand ont-ils signé un contrat à cette fin, c) combien les cabinets en question ont-ils touché à ce jour?

2. Sur quels critères a-t-on fondé le choix des cabinets et qui a-t-on consulté à ce sujet?

3. Trois cabinets d'avocats de Vancouver-Nord (C.-B.) qui s'occupaient de transactions pour la BFD avant les dernières élections ont-ils été remplacés par l'étude *Stein and Lakes* et, dans l'affirmative, pourquoi?